

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 16/02/2024

ID : 062-216207365-20240216-DEC2024_026-AI

S²LO

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

**DÉCISION RELATIVE À LA SIGNATURE DE DEUX DEVIS DESTINÉS À L'ORGANISATION
DU SPECTACLE 1€ DU SAMEDI 18 MAI 2024
A SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à des prestataires dans le cadre du spectacle 1€ Le Musical Show du Samedi 18 mai 2024

Vu les propositions tarifaires reçues de la société l'APPA Association Pour la Promotion des Artistes et de la société Le Secret de la fête ;

DECIDE

ARTICLE 1 est signé avec la société l'APPA Association Pour la Promotion des Artistes (sise 268, rue de la Gendarmerie 62150 HOUDAIN) un devis pour assurer le spectacle « Le Musical Show », soit un montant de 1600 euros TTC ;

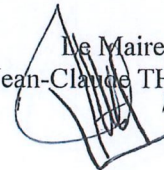
ARTICLE 2 est signé avec la société Le Secret de la Fête (sise 18 bis rue de Verdun 62217 Achicourt) un devis pour assurer l'éclairage et la sonorisation du spectacle, soit un montant de 2000 euros TTC ;

ARTICLE 3 la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 16/02/2024

DEC 2024 - 026

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ



DGS